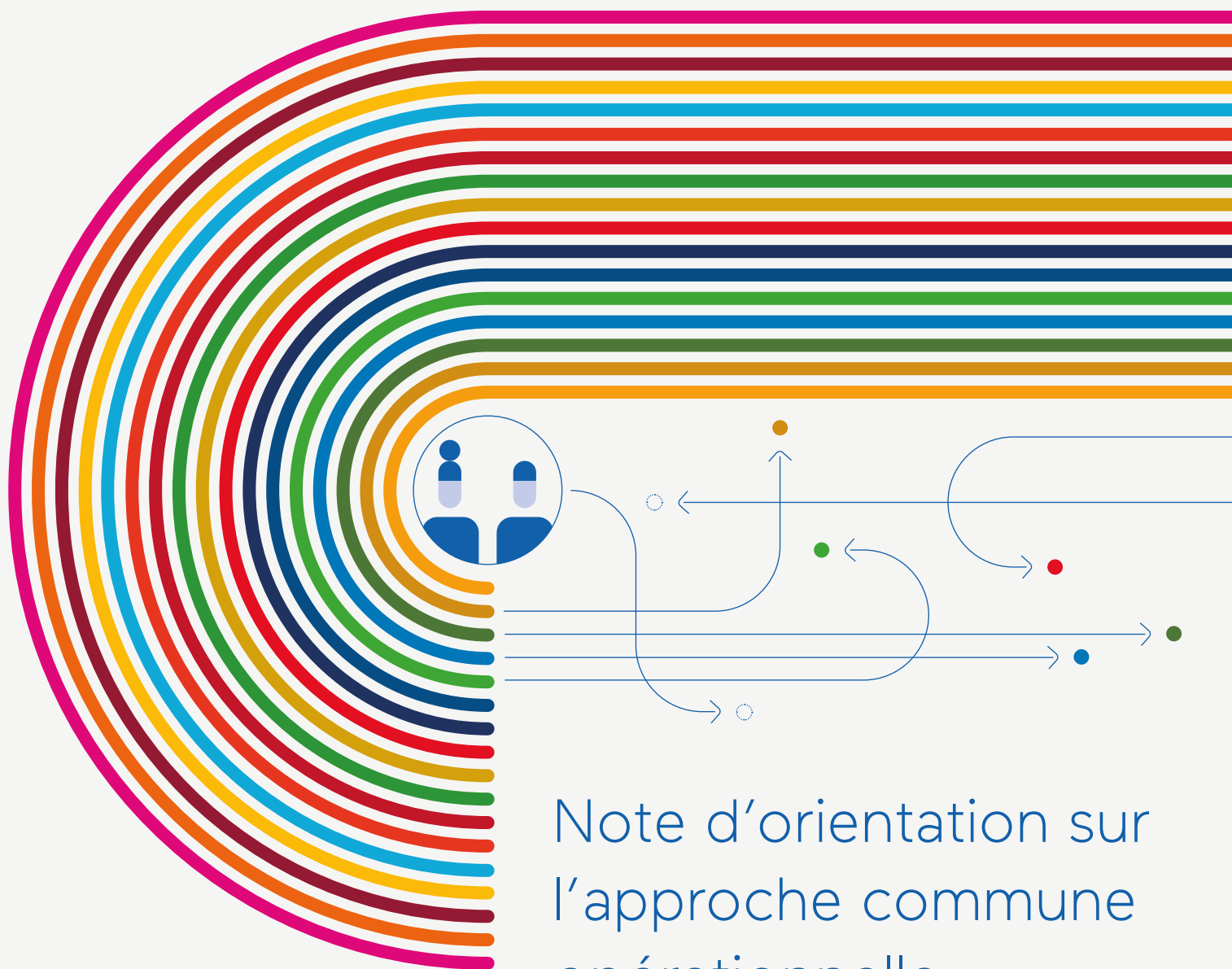




Droits de l'homme et examens nationaux volontaires



Note d'orientation sur
l'approche commune
opérationnelle



La mission du **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme** (HCDH) est d'œuvrer à la protection de tous les droits de l'homme pour toutes les personnes ; de contribuer à donner aux personnes la possibilité d'exercer leurs droits ; et d'aider les personnes chargées de faire respecter ces droits à veiller à leur application.

Le **Programme des Nations Unies pour le développement** (PNUD) est la principale organisation des Nations Unies qui lutte pour mettre fin à l'injustice de la pauvreté, des inégalités et du changement climatique. En collaboration avec notre vaste réseau d'experts et de partenaires dans 170 pays, nous aidons les nations à construire des solutions intégrées et durables pour les personnes et la planète. Pour en savoir plus, rendez-vous sur undp.org ou suivez-nous sur [@UNDP](https://twitter.com/UNDP).

Le **Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour l'intégration des droits de l'homme** (le Fonds HRM) soutient les efforts du Système des Nations Unies pour le développement (UNDS) pour répondre à l'appel lancé par les États membres aux entités de l'UNDS pour aider les pays dans leurs efforts pour respecter et remplir leurs obligations et engagements en matière de droits de l'homme, notamment en tant qu'outil essentiel pour opérationnaliser la promesse du Programme 2030 de ne laisser personne de côté (LNOB). Tirant parti des opportunités offertes par le repositionnement de l'UNDS, le Fonds permet aux coordonnateurs résidents autonomes et indépendants des Nations Unies et aux équipes de pays des Nations Unies de nouvelle génération de faire progresser les valeurs de la Charte des Nations Unies et de veiller à ce que les droits de l'homme soient au cœur de la mise en œuvre du Programme 2030 à travers la cohérence, des politiques à l'échelle du système et une action interinstitutions coordonnée à tous les niveaux.

Clause de non-responsabilité

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques du HCDH, du PNUD, du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) ou des agences partenaires. Ce matériel est protégé par le droit d'auteur mais peut être reproduit par n'importe quelle méthode sans frais à des fins éducatives, à condition que la source soit mentionnée. Une autorisation écrite préalable est requise des titulaires des droits d'auteur pour toutes ces autres utilisations, y compris pour la reproduction dans d'autres publications.

Résumé analytique

Ces orientations visent à aider les États membres à intégrer les droits de l'homme dans le développement d'**Examens nationaux volontaires** (ENV) sur le **Programme de développement durable à l'horizon 2030** présenté au **Forum politique de haut niveau**.

Tout au long du processus ENV – préparation, présentation et suivi – les droits de l'homme peuvent renforcer les ENV. Ce guide donne un aperçu du système des droits de l'homme et de la complémentarité et des points d'entrée qui existent dans les processus ENV. Il explique les rapports existants et les exigences et données complémentaires en matière de rapports qui sont susceptibles d'exister, et comment coordonner les organismes gouvernementaux travaillant sur les droits de l'homme et ceux travaillant sur le développement. Ces orientations précisent l'importance des approches fondées sur les droits de l'homme pour ne laisser personne de côté, la collecte et l'analyse des données, la participation significative des parties prenantes et la manière d'impliquer les acteurs des droits de l'homme dans la préparation et le suivi des ENV.

Des suggestions sur comment et où l'attention portée aux droits de l'homme peut renforcer les processus ENV et les différents éléments à prendre en compte sont incluses. Ces suggestions sont tirées d'un examen des ENV soumis par les États membres à ce jour et des exemples illustratifs de ces points sont inclus, quoique non exhaustifs. Ces conseils suggèrent des moyens pratiques d'intégrer les droits de l'homme dans les processus ENV étape par étape et se terminent par une liste de contrôle en huit étapes pour les praticiens avec des ressources et des outils connexes.

Ce guide est conçu comme une ressource complémentaire au **Manuel de préparation des examens nationaux volontaires** régulièrement mis à jour du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU DAES) et des **Lignes directrices volontaires communes pour l'établissement des rapports** du secrétaire général de l'ONU pour les États membres qui rendent compte de la mise en œuvre du Programme 2030 par le biais du processus ENV. Ce guide a été élaboré dans le cadre de l'**Appel à l'action en faveur des droits de l'homme du Secrétaire général de l'ONU** pour soutenir le placement des droits de l'homme au centre de la mise en œuvre du Programme 2030.

Remerciements

Cette publication est le résultat d'une initiative conjointe du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, mise en œuvre dans le cadre de l'[Appel à l'action en faveur des droits de l'homme du Secrétaire général](#) et a bénéficié du soutien financier du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour l'intégration des droits de l'homme du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

Ce rapport a été compilé par Richard Carver, consultant, Sarah Rattray et Chelsea Shelton, PNUD et HCDH, avec des contributions de l'ensemble du système des Nations Unies.

Il a bénéficié de l'engagement de l'ensemble du système des Nations Unies par le biais de l'équipe de travail interinstitutions de l'Appel à l'action en faveur des droits de l'homme du Secrétaire général pour soutenir le placement des droits de l'homme au centre de la mise en œuvre du Programme 2030, y compris l'Organisation internationale du Travail, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population. L'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme, l'Institut danois pour les droits de l'homme et le Transparency Accountability and Participation for the 2030 Agenda Network ont également fourni des contributions de fond.

Table des matières

Résumé analytique 3

Remerciements 4

Introduction 6

ENV et système des droits de l'homme - avantages de la complémentarité 9

Ne laisser personne de côté et atteindre les plus éloignés en premier 13

Approche des données fondée sur les droits de l'homme 15

Participation significative 17

Impliquer les acteurs des droits de l'homme 19

Huit étapes pour le développement d'un ENV qui intègre les droits de l'homme 23

Introduction

Le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) est fondé sur les [droits de l'homme](#) énoncés dans la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) et les [traités relatifs aux droits de l'homme](#), ainsi que la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005.¹

Le Programme 2030 stipule clairement que les droits de l'homme sont au centre de ses préoccupations.

« Nous aspirons à un monde où soient universellement respectés les droits de l'homme et de la dignité humaine, l'état de droit, la justice, l'égalité et la non-discrimination. Un monde où la race, l'origine ethnique et la diversité culturelle soient respectées. Un monde où l'égalité des chances permette la pleine réalisation du potentiel humain et contribue à une prospérité partagée. Un monde qui investit dans ses enfants et dans lequel chaque enfant grandit à l'abri de la violence et de l'exploitation. Un monde dans lequel chaque femme et chaque fille jouit de la pleine égalité des sexes et où tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques à leur autonomisation ont été supprimés. Un monde juste, équitable, tolérant, ouvert et socialement inclusif dans lequel les besoins des plus vulnérables sont satisfaits. »²

– Le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#)

Un examen plus approfondi des [Objectifs de développement durable](#) (ODD) énoncés dans le Programme 2030, ainsi que des cibles qui leur donnent une réalité concrète, montre que la plupart des objectifs et cibles des ODD sont en corrélation avec les obligations en matière de droits de l'homme.

Par exemple,



Objectif 3

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

→ correspond au droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint.



Objectif 4

Assurer l'accès de tous à une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

→ correspond au droit humain à l'éducation.



Objectif 5

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

→ fait l'objet de toute une convention des droits de l'homme.



Objectif 16

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

→ englobe un certain nombre de différents droits et libertés fondamentales (principalement civils et politiques) liés à la responsabilité, à la participation et à l'état de droit, tout en soulignant l'importance des institutions des droits de l'homme.

Les droits de l'homme, y compris les droits du travail, sont importants même pour les objectifs où le lien n'est peut-être pas aussi évident. Par exemple, l'[Objectif 14](#) traite de la vie sous-marine, qui peut sembler éloignée des droits de l'homme. Pourtant, l'examen des cibles énumérées sous cet objectif montrera que les droits et le bien-être des communautés de pêcheurs sont essentiels pour parvenir à un développement durable dans cette région. Cet exemple illustre comment le lien avec les droits de l'homme peut être le plus tangible au niveau cible, ainsi que les indicateurs qui les mesurent.

Le programme de développement durable et les obligations des États membres en matière de droits de l'homme s'accompagnent de processus d'établissement de rapports connexes. En connectant systématiquement ces processus et ceux qui s'y engagent, les gouvernements peuvent être plus efficaces et analytiques dans leurs rapports, notamment en utilisant les informations collectées pour l'un pour soutenir l'autre. Cela garantit à son tour un système plus cohérent et coordonné de suivi et de mise en œuvre dans le pays.

Comme l'[Appel à l'action en faveur des droits de l'homme du Secrétaire général](#) et [Notre programme commun](#) nous le rappellent, les droits de l'homme sont une mesure de résolution de problèmes qui peut accélérer les progrès du Programme 2030, notamment en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte. Les processus d'établissement de rapports sur les droits de l'homme formulent des recommandations thématiques et spécifiques à chaque pays et fournissent des propositions concrètes de politique, de législation et de mise en œuvre. Les rapports sur les droits de l'homme, qui mettent l'accent sur le processus (ainsi que sur la structure et les résultats), peuvent également aider à donner aux ENV un caractère plus analytique.

L'engagement central du Programme 2030 est de ne laisser personne de côté et d'atteindre les plus éloignés en premier. Ce message régit tous les objectifs et cibles – même ceux qui ne semblent pas avoir de lien direct avec les droits de l'homme. C'est un message qui correspond exactement aux principes des droits de l'homme : égalité, non-discrimination et participation significative.

Ne laisser personne de côté signifie que le travail sur tous les objectifs et cibles doit donner la priorité à ceux qui peuvent être les plus marginalisés ou à risque dans un contexte donné. Bien qu'elles représentent plus de la moitié de la population mondiale, les femmes et les filles sont très souvent les plus exposées au risque d'être laissées pour compte. C'est pourquoi l'égalité des sexes a son propre objectif et régit l'ensemble du programme. En plus d'être un droit de l'homme fondamental, l'égalité des sexes est essentielle pour parvenir à des sociétés pacifiques et à un développement durable.

Bien d'autres segments de la société sont confrontés à des obstacles particuliers en raison de la vulnérabilité, de la marginalisation ou de l'exclusion. Ces groupes peuvent inclure des enfants, des personnes handicapées, des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques, des migrants et des travailleurs migrants, des réfugiés, des personnes privées de liberté, des personnes LGBTQI+, ainsi que des femmes et des filles dans chacun de ces groupes, entre autres. Les [Normes relatives aux droits de l'homme](#) incluent des protections pour ces groupes et fournissent des méthodes pour évaluer la vulnérabilité et promouvoir l'inclusion et l'autonomisation. Concrètement, les outils et les tactiques qui ont été développés pour protéger et promouvoir les droits de l'homme sont essentiels pour concrétiser l'engagement à ne laisser personne de côté.

Une participation significative à l'établissement des priorités et à la mise en œuvre du développement durable conduit à de meilleurs résultats qui sont informés et formulés par ceux qui sont directement concernés et qui connaissent mieux la réalité locale.

Ces orientations visent à aider les États membres à maximiser ces synergies entre les processus de notification des droits de l'homme et des ODD afin d'accroître non seulement l'efficacité, mais également l'efficacité des efforts interdépendants. Les sections suivantes de ce guide articulent les différents points d'entrée pour intégrer une perspective des droits de l'homme dans les processus ENV et soulignent pourquoi cela est important, présentent des exemples de la façon dont cela a été fait au niveau national et fournissent une liste de contrôle pour les praticiens avec des ressources et des informations et des outils connexes.

92%

des objectifs et cibles des ODD correspondent aux droits de l'homme internationaux ou aux droits du travail.³





Campagne Orange the World en Tanzanie.
© ONU Femmes / Deepika Nath

ENV et système des droits de l'homme - avantages de la complémentarité

- Cette section explore certains des avantages pratiques de l'intégration des droits de l'homme dans l'ENV, en examinant d'abord les obligations d'établir des rapports complémentaires entre les droits de l'homme et le Programme 2030, puis la composante consistant à ne laisser personne de côté, en collectant et en analysant des données, en participant de manière significative à l'ENV et en impliquant les acteurs des droits de l'homme dans le processus.

À propos des ENV

Les ENV sont un processus dirigé par les États membres pour examiner systématiquement les progrès nationaux vers la réalisation du Programme 2030. Les États membres ont la possibilité de partager leurs expériences les uns avec les autres en présentant l'ENV à la communauté internationale lors du [Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable](#) (FPHN) et la publication de leur rapport en ligne dans la [Base des données sur les ENV du FPHN](#).

Les ENV ne sont pas une fin en soi, mais plutôt un exercice d'évaluation et d'inventaire pour aider à la mise en œuvre du Programme 2030. Les ENV visent à évaluer l'état de mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national sachant que la réalisation d'un développement durable juste et équitable pour tous sera impossible sans le respect des droits de l'homme.

Améliorer l'efficacité et l'efficacé des ENV par le biais des droits de l'homme

L'intégration des considérations relatives aux droits de l'homme dans la préparation de l'ENV améliore la portée analytique de l'ENV, aide à définir les meilleures solutions et à hiérarchiser les efforts. Cela n'implique pas nécessairement un travail supplémentaire important car une grande partie de l'analyse et des informations pertinentes existent déjà – la clé est de trouver des moyens efficaces de canaliser ces informations dans les processus ENV et d'utiliser l'ENV pour, à son tour, éclairer le travail et les rapports sur les droits de l'homme.

Les objectifs et cibles de développement durable ainsi que les droits de l'homme et les normes internationales du travail sont profondément liés. Les ENV ne sont pas des rapports sur les droits de l'homme, mais l'intégration des aspects des rapports sur les droits de l'homme et l'implication des acteurs des droits de l'homme dans le processus d'ENV contribueront non seulement à améliorer le contenu et l'impact des rapports, mais aideront également à aligner et à guider l'élaboration des politiques nationales au profit de la population – dans le double objectif d'améliorer la mise en œuvre du Programme 2030 et de réaliser les droits de l'homme pour tous.



Le système international des droits de l'homme

La Déclaration universelle des droits de l'homme jette les bases de l'architecture des droits de l'homme qui se développera au cours des décennies suivantes.

Trois grands mécanismes internationaux composent le système des Nations Unies concernant les droits de l'homme :

- Les [organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme](#), qui sont des mécanismes d'experts indépendants dont les mandats découlent des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme ;
- L'[examen périodique universel](#), un examen par les pairs mené par l'État sur le bilan des pays en matière de droits de l'homme ; et

→ Les [procédures spéciales](#), qui sont des experts indépendants nommés par le Conseil des droits de l'homme pour traiter soit des situations nationales spécifiques, soit des questions thématiques dans toutes les régions du monde

Les États sont tenus de faire régulièrement rapport tant aux organes conventionnels qu'au [Conseil des droits de l'homme](#) sur leurs progrès dans le respect de leurs obligations ou engagements en matière de droits de l'homme. Il leur est également demandé de répondre aux communications des procédures spéciales sur des cas individuels et des questions d'intérêt général, de répondre aux appels à contribution des procédures spéciales et d'accepter leurs demandes de visites dans les pays, qui donneront lieu à des rapports au Conseil des droits de l'homme ou à l'[Assemblée générale](#).

Pour les États qui préparent des ENV, l'identification de ces chevauchements peut être un moyen de maximiser les ressources au niveau national en partageant et en utilisant des rapports complémentaires entre les ENV et les rapports périodiques et en travaillant avec des mécanismes des droits de l'homme, des mécanismes régionaux et des procédures spéciales. Cela aide à minimiser la duplication des efforts et à broser un tableau le plus représentatif possible des progrès réalisés.

Les droits de l'homme sont importants non seulement parce qu'ils sont reflétés dans les objectifs et les cibles du Programme 2030. L'application d'une optique des droits de l'homme à l'ENV prête également attention au processus par lequel les objectifs et les cibles sont atteints. Entre autres choses, cela signifie encourager la participation significative des détenteurs de droits ou des parties prenantes qui les représentent, y compris ceux qui risquent le plus d'être laissés pour compte et impliquer les acteurs des droits de l'homme dans la réalisation du Programme 2030, ainsi que dans le développement des ENV.

Conseils et considérations pour lier les droits de l'homme et les ENV

Pour aider les États membres à préparer un ENV, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) élabore un [Manuel de préparation des examens nationaux volontaires](#) (ci-après « Manuel ENV ») qui est régulièrement mis à jour et qui décrit les étapes pratiques du processus, et le Secrétaire général des Nations Unies a publié le [Lignes directrices communes volontaires pour l'établissement des rapports](#).

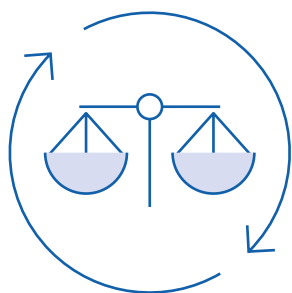
S'appuyer sur les connaissances existantes

Le [Programme 2030](#) précise que les ENV « s'appuieront sur les plateformes et les processus existants, là où ils existent, [et] éviteront le double emploi [...] ». ⁴ Le Manuel ENV stipule que l'élaboration d'une ENV implique la « soumission de rapports à des organismes internationaux tels que les mécanismes des droits de l'homme. ⁵ Il s'agit des États membres qui rendent compte et s'engagent auprès, par exemple, de l'Examen périodique universel (EPU), des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et des organes conventionnels des droits de l'homme des Nations Unies, ainsi que des organes régionaux des droits de l'homme.

Partage d'informations pour un bénéfice mutuel

Pour ceux qui rédigent des ENV, l'accès aux rapports sur les droits de l'homme (et aux données à l'appui qui peuvent ne pas figurer dans les rapports eux-mêmes) sera d'une grande aide. Cela peut être un processus à double sens. Les informations et les données recueillies pour l'ENV peuvent être importantes pour les rapports et l'engagement en matière de droits de l'homme, ainsi que dans l'autre sens. Mais les rapports sur les droits de l'homme auront probablement une histoire plus longue et plus de données sur, par exemple, des groupes particulièrement marginalisés.

Les obligations d'établir des rapports en matière de droits de l'homme peuvent aider à répondre aux besoins en données dans l'ensemble du Programme 2030. Par exemple, l'égalité des sexes fait l'objet d'un objectif autonome, tandis que les enfants sont explicitement pris en compte dans plus de 30 cibles ODD. Des rapports au [Comité des droits de l'enfant](#) ou au [Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes](#) peut déjà contenir des informations requises pour l'ENV. Alternativement, les informations recueillies lors de la préparation de l'ENV pourraient être utilisées dans le cadre d'autres procédures relatives aux droits de l'homme et à l'Organisation internationale du travail (OIT).



Les objectifs et cibles de développement durable ainsi que les droits de l'homme et les normes internationales du travail sont profondément liés.

Certaines informations recueillies et compilées dans le cadre du processus de notification aux mécanismes des droits de l'homme n'ont pas de lien évident avec les ODD, mais peuvent néanmoins aider à informer les ENV. Par exemple, les personnes privées de liberté sont souvent particulièrement vulnérables. Le suivi et l'établissement de rapports sur ces groupes seront reliés à des organismes tels que le [Comité contre la torture](#) ou le [Sous-comité pour la prévention de la torture](#) (ou organismes régionaux correspondants), ainsi que des mécanismes au niveau national, et peuvent offrir des données importantes à inclure dans les ENV.

Exploiter les synergies

La promotion et l'exploitation des synergies entre les ENV et les processus d'établissement de rapports sur les droits de l'homme peuvent également contribuer à l'élaboration conjointe de politiques, dans le cadre desquelles les initiatives signalées dans les ENV sont les mêmes que celles signalées au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ou au Comité pour les droits

de l'enfant ou le [Comité des travailleurs migrants](#) - ou tout autre organe des droits de l'homme pertinent. Cela peut être réalisé en intégrant les données et les conclusions pertinentes des rapports sur les droits de l'homme dans l'ENV - ou en utilisant la recherche pour l'ENV pour soutenir les futurs rapports sur les droits de l'homme. Quoi qu'il en soit, l'avantage est que le rapport ne doit être fait qu'une seule fois, ou s'il est séquentiel, il s'appuiera sur une analyse précédente, tout en garantissant la cohérence de la politique et de la mise en œuvre. Des synergies peuvent également être mises à profit entre les ENV, les rapports des organes de traités et d'autres processus de rapport dans les forums intergouvernementaux, tels que les examens au niveau national sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing qui sont soumis par les pays à la Commission de la condition de la femme tous les cinq ans. Cela peut également encourager une collaboration productive entre les organismes gouvernementaux responsables des ENV et des droits de l'homme, qui pourraient autrement ne pas travailler ensemble.

📍 COSTA RICA

L'EPU et les objectifs de développement durable⁶

EXEMPLE DE PAYS

Le Costa Rica a fait un effort considérable pour intégrer les recommandations reçues et acceptées du processus de l'EPU dans ses objectifs et indicateurs pour la mise en œuvre des ODD. Après avoir soumis son troisième EPU national en 2019, le Costa Rica a reçu 212 recommandations, dont 194 qu'il a pleinement acceptées. L'ensemble des 212 recommandations a été comparé aux cibles et indicateurs existants pour les ODD.

Le [Rapport EPU](#) se distingue par la mesure dans laquelle il fait référence aux ODD. Par exemple, le rapport traite de la politique nationale pour l'égalité de facto entre les femmes et les hommes, qui est décrite comme la pierre angulaire de la stratégie du pays pour la mise en œuvre de l'Objectif 5. Son analyse du droit à l'éducation fait explicitement référence à l'Objectif 4. Le rapport EPU traite de l'eau et de l'assainissement dans le cadre du droit à un niveau de vie adéquat et fait à nouveau référence aux réalisations en matière de gestion des eaux usées à la suite de la mise en œuvre des ODD. Le programme de gestion des eaux usées fait partie d'un plan national de développement qui a intégré les ODD et donné la priorité à l'éradication de la pauvreté.⁷

📍 SAMOA

Rapports sur les droits de l'homme et les ENV

EXEMPLE DE PAYS

Les Samoa ont systématiquement aligné et exploité divers processus d'établissement de rapports pour améliorer la qualité de leurs rapports nationaux et utiliser les données et analyses recueillies dans plusieurs processus. Par exemple, le Gouvernement des Samoa a pu profiter de l'organisation de la [84e session extraordinaire du Comité des droits de l'enfant](#) (CDE), qui s'est tenue en mars 2020 à Samoa, pour recueillir des contenus pertinents sur la situation des enfants dans le pays. Une [consultation avec les enfants](#) a été organisée dans le cadre de la session du CDE afin que les experts puissent entendre directement les enfants, les informations pertinentes alimentant le [Deuxième rapport de l'ENV du Samoa](#) soumis en 2020, qui à son tour a également informé le [Rapport EPU du pays 2021](#).

Mécanismes nationaux de suivi des droits de l'homme et ENV

L'organisme gouvernemental qui élabore l'ENV peut ne pas être impliqué dans les rapports sur les droits de l'homme et peut même ne pas être au courant de ces processus. Certains pays ont un mécanisme [national de notification et de suivi](#) (MNRS) qui vise à coordonner les rapports du gouvernement aux mécanismes des droits

de l'homme et à la mise en œuvre des recommandations. Là où des MNRS existent, ils seront des acteurs importants dans le soutien de l'ENV. Sinon, il sera important d'identifier quel ministère ou autre organe est responsable des rapports sur les droits de l'homme.

📍 RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

[Relier le suivi des droits de l'homme aux ODD⁸](#)

EXEMPLE DE PAYS

Dans son Examen périodique universel de 2019, la République dominicaine a reçu diverses recommandations relatives au renforcement de son outil de suivi des recommandations relatives aux droits de l'homme, alignées sur la mise en œuvre des ODD. Dans son rapport ENV de 2021, la République dominicaine décrit comment le pays s'est engagée à mettre en œuvre les ODD dans une perspective des droits de l'homme en établissant des mécanismes pour relier l'outil de suivi aux objectifs du Programme 2030. Cela crée de plus grandes synergies entre les efforts menés pour réaliser le Programme 2030 et les efforts menés pour mettre en œuvre les recommandations des mécanismes des droits de l'homme, reconnaissant que ceux-ci sont complémentaires et se renforcent mutuellement, aidant à concentrer les interventions clés sur les groupes les plus vulnérables pour aider à réaliser le développement durable dans le pays.

📍 MAURICE

[Aligner ses rapports ENV sur le suivi des droits de l'homme⁹](#)

EXEMPLE DE PAYS

Un bon exemple d'un tel mécanisme est le MNRS de Maurice. Le mécanisme, auquel se réfère directement le rapport ENV 2019 de Maurice, favorise la coordination et la collaboration entre les ministères et départements et consulte l'Institution nationale des droits de l'homme (INDH) et la société civile en vue de faire rapport aux mécanismes onusiens et régionaux des droits de l'homme et de faire le suivi des recommandations reçues de ces organes. En 2022, le mécanisme travaillera sur des rapports en vertu de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui peuvent tous deux servir de précieuses sources d'informations pour le prochain rapport ENV tout en incluant des informations provenant de l'ENV mauricien.

Dans son rapport ENV 2019, Maurice mentionne l'alignement de sa mise en œuvre du Programme 2030 sur des instruments spécifiques des droits de l'homme tels que la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), en particulier en ce qui concerne l'Objectif 4, une éducation de qualité, et l'Objectif 5, l'égalité des sexes. Par exemple, le rapport mentionne le comité de suivi qui a été mis en place pour suivre la mise en œuvre des recommandations du comité CEDAW en réponse au huitième rapport périodique du pays.



Mécanismes nationaux de mise en œuvre, de notification et de suivi

Un MNRS est un organisme gouvernemental chargé de coordonner et de préparer les rapports aux mécanismes internationaux des droits de l'homme, y compris les organes de traités, l'ÉPU et les procédures spéciales, ainsi que de coordonner et de faire le suivi des décisions ou recommandations de ces organes. Tous les pays ne disposent pas de tels organes, mais ces derniers sont de plus en plus considérés comme un moyen efficace et efficient de garantir que le Gouvernement agit comme un organe cohérent et coordonné dans ses relations avec les mécanismes des droits de l'homme.

Par extension, le MNRS, là où il existe, peut être un support efficace au processus ENV. Les MNRS doivent être informés des personnes risquant d'être laissées pour compte. Ils doivent savoir sur quels points le contenu des rapports aux organes des droits de l'homme se chevauche avec les objectifs et les cibles du Programme 2030, ainsi que les points sur lesquels se chevauchent les recommandations des organes des droits de l'homme avec les questions à traiter dans le cadre du programme de développement durable.

Ne laisser personne de côté et atteindre les plus éloignés en premier

➔ Cette section explique comment l'utilisation des outils des droits de l'homme peut être un moyen efficace d'aider à comprendre et à rendre compte du principe de ne laisser personne de côté.

Ne laisser personne de côté est la promesse centrale du Programme 2030. L'impératif selon lequel les plus vulnérables ou les plus marginalisés de la société doivent être autonomisés et inclus en tant que contributeurs et bénéficiaires du développement durable fait partie intégrante de la méthodologie de mise en œuvre des ODD. Pour ne laisser personne de côté, il est essentiel de donner la priorité à ceux qui sont le plus à la traîne.

Le principe d'égalité et de non-discrimination des droits de l'homme est essentiel pour comprendre la vulnérabilité ou la marginalisation et ceux qui risquent le plus d'être laissés pour compte. Certains groupes risquant d'être laissés pour compte, tels que les femmes, les enfants, les minorités et les personnes handicapées, bénéficient de protections explicites en vertu du droit relatif aux droits de l'homme, lesquelles sont reprises dans les ODD et le Programme 2030 plus large.

Analyse des risques et intersectionnalité

Identifier ceux qui risquent d'être laissés pour compte et comprendre pourquoi il s'agit d'un processus dynamique qui implique des recherches sur différents problèmes dans différents contextes et qui devra être constamment mis à jour. La pandémie de [COVID 19](#) a créé de nouveaux problèmes de marginalisation et de vulnérabilité. De même, les populations peuvent être affectées par d'autres événements, tels que le déclenchement d'un conflit armé, qui devront être pris en compte dans la mise en œuvre du Programme 2030.

Par conséquent, l'identification des personnes les plus à risque nécessite une analyse concrète et continue de qui est à risque dans un contexte donné, quelles sont les causes profondes et comment les différents facteurs de

vulnérabilité se recourent pour créer des obstacles supplémentaires au progrès et au développement.

L'analyse de cette « intersectionnalité » est une étape clé dans le processus d'identification de ceux qui sont le plus en retard et qui risquent d'être laissés pour compte. C'est aussi une question de données ; cela est abordé plus en détail plus loin dans ce guide. Il ne sera possible de localiser ces groupes avec précision que si les données sont collectées sous une forme suffisamment granulaire et désagrégée, puis analysées de manière à identifier l'oppression intersectionnelle.

Ne laisser personne de côté est pertinent pour l'examen et l'action de tous les ODD, non seulement en ce qui concerne les objectifs où l'égalité est explicitement abordée, mais aussi ceux (comme par exemple les objectifs liés au climat et à l'environnement) où le lien est implicite.

Les ENV passés avaient tendance à se concentrer sur l'adoption de mesures de protection sociale ciblées pour atteindre certains groupes de population. Beaucoup moins d'attention a été accordée à la lutte contre les causes profondes de l'inégalité, par exemple par l'abrogation ou l'adoption de lois et de politiques visant à lutter contre la discrimination, la stigmatisation et les stéréotypes négatifs à l'égard des groupes marginalisés.¹⁰ Les recommandations et les résultats des mécanismes internationaux des droits de l'homme peuvent fournir des informations précieuses pour évaluer les causes profondes des inégalités dans le contexte des ENV. Ces orientations traitent de l'importance de la participation, y compris dans la collecte de données. Mais il est également important de prendre en compte ceux qui n'ont pas la possibilité de participer directement, comme par exemple les personnes victimes de la traite, soumises au travail forcé ou privées de liberté.



Qu'est-ce que l'intersectionnalité et pourquoi est-elle importante ?

Le terme « intersectionnalité » trouve son origine dans un cas de discrimination au travail. Une entreprise s'est défendue avec succès contre une plainte pour discrimination déposée par des femmes noires qui n'étaient pas embauchées par l'entreprise. Le tribunal a conclu que l'entreprise n'avait pas pratiqué de discrimination fondée sur la race, car elle employait des hommes noirs, ni de discrimination fondée sur le sexe, car elle employait des femmes blanches. L'affaire a montré comment l'intersection de la discrimination raciale et sexuelle avait un impact très spécifique sur les femmes noires.

Les effets de la vulnérabilité intersectionnelle peuvent être observés dans de nombreux exemples. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons sont susceptibles de vivre différemment le handicap. Les enfants réfugiés auront des expériences différentes de celles des adultes réfugiés, et ainsi de suite. Le but n'est pas de rivaliser pour voir qui est le plus opprimé, mais de comprendre que les expériences humaines seront différentes et que des réponses appropriées doivent être développées avec la participation des personnes concernées afin que les politiques soient adaptées au contexte particulier.¹¹

De plus, des efforts doivent être faits pour surmonter la fracture numérique lorsque la technologie est utilisée dans les processus ENV afin de garantir que les populations ne seront pas davantage exclues du processus.

Considérations et opportunités en matière d'égalité des sexes

L'[Égalité des sexes](#) est au cœur des droits de l'homme et des valeurs des Nations Unies. Les ENV offrent aux États membres la possibilité d'évaluer les progrès et les lacunes dans la mise en œuvre des ODD dans une perspective de genre. Le [Manuel ENV](#) encourage les pays à intégrer une perspective de genre dans toutes les sections du rapport, y compris l'examen de chaque objectif, pas seulement de l'ODD 5.

Il est crucial que les ENV reflètent la manière dont une perspective de genre est intégrée dans la planification, la budgétisation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies nationales de développement durable et des plans de relance après COVID-19. Cela comprend l'évaluation des implications pour les femmes et les hommes de toute action planifiée, y compris la législation, les politiques ou les programmes et les budgets. Les bonnes

pratiques et expériences de renforcement des stratégies d'égalité des sexes ces dernières années, ou depuis le dernier ENV, pour relever les défis persistants et émergents peuvent être mises en évidence, ainsi que le développement et l'utilisation de statistiques sur le genre. Les examens permettent également aux gouvernements de souligner comment ils ont institutionnalisé les processus pour assurer une planification et une budgétisation sensibles au genre dans tous les ministères de tutelle, et comment ils impliquent les mécanismes nationaux d'égalité des sexes, qui contribuent à renforcer la cohérence et la coordination pour une mise en œuvre sensible au genre.

Les impacts disproportionnés sur les femmes et les filles de la [pandémie](#) – ainsi que d'autres crises, notamment de [changement climatique](#), les urgences humanitaires et les chocs financiers – doivent être analysés et traités pour accélérer la réalisation de l'égalité des sexes. Cela sera facilité si les mécanismes nationaux d'égalité des sexes, les organisations de femmes et de filles, les groupes féministes et les défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement des femmes sont inclus dans le processus préparatoire des ENV, ainsi que la garantie d'un équilibre entre les sexes et les acteurs de la société civile dans la délégation nationale et la présentation de l'ENV au FPHN.

9 MONGOLIE

Identifier ceux qui risquent le plus d'être laissés pour compte¹²

EXEMPLE DE PAYS

Des chercheurs locaux en Mongolie ont développé une méthodologie pour identifier les catégories de personnes susceptibles d'être laissées pour compte dans le cadre de chaque ODD, en utilisant des rapports de recherche antérieurs complétés par d'autres informations disponibles. Les chercheurs ont ensuite convoqué des groupes de discussion parmi ces six groupes de population identifiés comme les plus à risque pour vérifier ces résultats et inclure leurs points de vue dans le rapport ENV.

Les groupes identifiés comme « les groupes les plus vulnérables risquant de ne pas bénéficier pleinement du développement » étaient les éleveurs, les migrants internes vivant dans les grandes zones de la ville, les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants et les jeunes (15-24 ans). Les risques d'être laissé pour compte ont ensuite été catégorisés en fonction d'une série de questions, notamment le revenu du ménage et l'accès aux soins de santé et à l'éducation, mais aussi la participation politique et l'accès aux informations sur la prise de décision par le Gouvernement. Ce processus a indiqué lesquels de ces groupes sont les plus laissés pour compte.



Ressources

Où trouver des informations sur les droits de l'homme et le Programme 2030 :

- [L'Index universel des droits de l'homme](#) vous permet de rechercher plus de 170 000 observations et recommandations faites par des organismes internationaux des droits de l'homme et liées à l'ODD pertinent
- [À propos du Programme 2030 et des droits de l'homme](#)
- [Sommaire](#) sur les liens entre les ODD et les normes des droits de l'homme
- [Guide des droits de l'homme sur les ODD, y compris la base de données des liens](#)
- [Base de données des interactions de chaque pays avec le système des droits de l'homme des Nations Unies](#)
- [Organes conventionnels](#) surveillant le respect des traités des droits de l'homme de l'ONU
- [Rapports de la Commission d'experts de l'OIT sur le respect par les pays des normes internationales du travail](#)
- Liste de [Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme](#) traitant de questions et de pays spécifiques
- [Rapports EPU](#) et informations connexes pour chaque pays
- [Base de données](#) des indicateurs ODD dans une perspective de genre
- Rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing à la [Commission de la condition de la femme](#)

Approche des données fondée sur les droits de l'homme

➔ Cette section explique l'[approche des droits de l'homme](#) spécifique à la collecte et à l'analyse des données.

L'une des façons dont les droits de l'homme peuvent ajouter de la valeur à un ENV, et à la mise en œuvre du Programme 2030 plus largement, est de révéler de nouvelles sources de données et de nouvelles façons d'interpréter ces données.

Les droits de l'homme concernent non seulement les résultats, mais aussi le processus par lequel les droits sont mis en œuvre et les facteurs structurels qui peuvent entraver ou favoriser la réalisation des droits.¹³ Les mêmes considérations s'appliquent aux ODD et à leurs cibles constitutives.

Une [Approche des données fondée sur les droits de l'homme](#)¹⁴ est encouragée car elle met en avant l'utilisation de nouvelles sources de données qui n'ont peut-être pas encore été collectées et analysées par les bureaux nationaux de statistique, tout en indiquant de nouvelles façons créatives d'analyser les données collectées et en soulignant la pertinence de la désagrégation des données, qui est cruciale pour comprendre qui est laissé pour compte.

L'un des moyens les plus efficaces d'introduire une approche fondée sur les droits de l'homme dans la collecte et la gestion des données est en établissant des partenariats entre les institutions nationales des droits de l'homme et les bureaux nationaux de statistique.

📍 KENYA

[Partenariat entre l'INDH et le bureau national des statistiques](#)¹⁵

EXEMPLE DE PAYS

En 2017, le Bureau national des statistiques du Kenya (KNBS) a signé un mémorandum d'accord avec la Commission nationale des droits de l'homme du Kenya (CNDHL). Par la suite, les partenaires, s'appuyant également sur le travail des mécanismes internationaux des droits de l'homme, ont travaillé ensemble pour identifier 28 groupes sociaux différents qui risquaient d'être laissés pour compte et évaluer comment améliorer la collecte de données pour ces groupes.

L'un des résultats de ce partenariat a été l'inclusion de questions supplémentaires sur des groupes de population spécifiques dans le recensement de la population et du logement au Kenya de 2019. Cela signifie que pour la première fois, entre autres, les personnes atteintes d'albinisme, les personnes intersexuées et les personnes appartenant à des communautés autochtones spécifiques ont été comptées et ont participé à l'exercice de recensement national, recueillant ainsi des données importantes qui ont contribué à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

📍 ÉCOSSE

[Aligner les cadres de suivi des ODD et les droits de l'homme](#)¹⁶

EXEMPLE DE PAYS

En 2015, la Commission écossaise des droits de l'homme élaborait son cadre de suivi pour le Plan d'action national écossais sur les droits de l'homme (SNAP). Reconnaissant que l'agenda des ODD était fermement ancré dans le cadre international des droits de l'homme, il a été décidé de veiller à ce que l'agenda des ODD soit au cœur des objectifs à long terme du SNAP. Il est important de noter que cela signifiait qu'un effort délibéré avait été fait pour s'assurer que les cadres de suivi des ODD et des objectifs en matière de droits de l'homme étaient pleinement alignés.

La Commission a entrepris une analyse des lacunes dans les données afin de déterminer sur quels points les indicateurs nationaux du gouvernement écossais correspondaient aux ODD et sur quels points existaient des lacunes à combler dans un cadre de performance national (CNP) révisé. Selon la Commission, seuls 30 % des indicateurs des ODD étaient bien reflétés dans le CNP.

La Commission a cherché à améliorer cela en aidant à développer des indicateurs qui mesurent non seulement les résultats, mais aussi la structure et le processus, conformément aux directives des Nations Unies sur les indicateurs des droits de l'homme.

L'APPROCHE DES DONNÉES FONDÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME REPOSE SUR SIX PRINCIPES



PARTICIPATION SIGNIFICATIVE

Il s'agit d'impliquer tous les groupes dans la prise de décision concernant les données à collecter et la manière dont elles sont classées. La participation devrait aider à obtenir des données plus pertinentes et précises, souvent au-delà de ce que les bureaux nationaux de statistique collectent habituellement, ainsi qu'à ouvrir l'accès à des sources de données qui pourraient ne pas être disponibles autrement.



DÉSAGRÉGATION

L'analyse de données désagrégées est essentielle pour opérationnaliser le principe de ne laisser personne de côté. La « désagrégation » est un terme légèrement trompeur, car le point crucial est la manière dont les données sont collectées – elles ne peuvent être désagrégées qu'au niveau auquel elles ont été collectées. Les données doivent être suffisamment granulaires pour permettre l'analyse de l'expérience de groupes de population spécifiques. Ces groupes peuvent ne pas correspondre exactement aux catégories habituellement utilisées par les bureaux nationaux de statistique ou d'autres agences gouvernementales dans la collecte de données. Les données recueillies de cette manière peuvent être analysées pour mieux comprendre l'intersectionnalité, ou le chevauchement de différentes formes d'obstacles auxquels sont confrontés différents groupes.



AUTO-IDENTIFICATION

Ce principe est également lié à la promesse de ne laisser personne de côté et à la notion que la vulnérabilité n'est pas une catégorie fixe, mais contextuelle.¹⁷ Elle repose également sur la participation puisque la notion d'auto-identification repose sur la capacité des individus et des groupes à déterminer comment ils sont classés. Il est important de noter que les rapports sur les caractéristiques de l'identité ne doivent pas refléter ou perpétuer des stéréotypes ou des préjugés.



TRANSPARENCE

La collecte et l'analyse des données doivent se faire selon des principes et des pratiques publiquement connus et transparents. L'ENV est une bonne occasion d'exposer ces processus.



CONFIDENTIALITÉ

Une collecte de données plus détaillée, reflétant un certain nombre de questions qui ne sont normalement pas traitées dans la collecte de données, ne doit pas se faire au détriment de la vie privée des personnes concernées. Les personnes devraient être libres de ne pas fournir de données sur des caractéristiques qui pourraient être des sources de vulnérabilité importantes – et donc aussi de peur et de manque de confiance de la part des sujets. Elles doivent également avoir la certitude que les informations qu'elles fournissent sont sécurisées et protégées par des réglementations strictes et rigoureusement appliquées en matière de protection des données.



RESPONSABILITÉ

La responsabilité ici fonctionne dans deux directions. Premièrement, il s'agit de l'obligation de rendre compte des organismes officiels pour la pratique et les conséquences de leur collecte de données – par exemple pour assurer la sécurité et la confidentialité des données, mais aussi pour la collecte éthique et transparente des données. Deuxièmement, les données peuvent être utilisées pour assurer la responsabilisation. L'ENV est un mécanisme de responsabilisation « souple » dans lequel le Gouvernement rend compte de ses progrès vers la réalisation du Programme 2030.

Participation significative

→ Cette section traite des points communs entre le principe fondamental de participation significative et la collaboration multipartite qui est au cœur du processus ENV.

Le Programme 2030 souligne l'importance de *engagement multipartite*. Cela correspond au principe fondamental de participation significative de toutes les personnes concernées par la question en question. La logique derrière cet aspect est que la transformation sociale et développementale envisagée dans le Programme 2030 – et concrétisée dans les objectifs et les cibles – est plus efficacement réalisée par le biais de la participation active des groupes sociaux eux-mêmes.

Une participation significative permet la contribution des points de vue et des informations de différentes sections de la société, y compris les organisations de base et communautaires, le secteur privé, la [société civile](#) et le milieu universitaire, en particulier ceux qui sont directement touchés par un objectif ou une cible donnée. Cela implique plus qu'une simple consultation, même si ce sera souvent le point de départ. La participation signifie une implication active dans la formulation de stratégies pour atteindre les objectifs et les cibles, dans la formulation d'indicateurs supplémentaires pour mesurer les progrès vers les cibles et dans l'identification des sources de données qui aideront à rendre cette mesure possible. Les parties prenantes peuvent également contribuer à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Leur participation active devrait être encouragée en tant que partenaires de mise en œuvre et pas seulement lors de l'élaboration des politiques. La participation implique également l'implication de toutes les personnes

concernées dans le suivi des progrès vers les objectifs et les cibles et en tenant les personnes en charge responsables de ces progrès ou du manque d'avancement.

Les participants exacts dépendront clairement dans une certaine mesure du sujet. Une bonne pratique serait par exemple que les femmes et les filles et les personnes handicapées soient consultées de manière transversale – c'est-à-dire pour tous les objectifs.

De plus, l'implication systématique des personnes directement concernées par des objectifs particuliers conduira à de nouvelles perspectives et potentiellement à de nouvelles données et solutions. Par exemple, les communautés côtières et de pêche sont susceptibles d'être une source précieuse d'informations ainsi que des acteurs du changement pour l'Objectif 14. Une consultation des organisations de travailleurs et des organisations d'employeurs et d'entreprises sur l'[Objectif 8](#) pourrait ouvrir de nouvelles perspectives et favoriser l'implication de ces groupes dans la mise en œuvre d'initiatives liées au travail décent.

Alors que les enfants ont un intérêt évident et direct en ce qui concerne l'Objectif 4, une éducation de qualité, il est préférable de les comprendre comme un groupe ayant un intérêt transversal pour tous les objectifs du Programme 2030, voire un plus grand intérêt que quiconque, car ils sont l'avenir.¹⁸

📍 CHILI

[Consultations avec les enfants](#)¹⁹

EXEMPLE DE PAYS

Le Conseil national des enfants du Chili a lancé une consultation nationale avec les enfants sur les ODD, en collaboration avec les ministères de l'Éducation et du Développement social et avec le soutien des agences des Nations Unies. Le gouvernement chilien a indiqué que l'initiative permettrait à des centaines de milliers d'enfants et de jeunes de se renseigner sur les ODD, de discuter de leurs priorités et de proposer des actions pour les atteindre.

📍 GUINÉE-BISSAU

[Consultations locales en Guinée-Bissau](#)²⁰

EXEMPLE DE PAYS

Dans le cadre du processus ENV 2022, la Guinée-Bissau a organisé des consultations régionales dans les neuf régions du pays sous le thème « Ne laisser personne de côté ». Les consultations, soutenues par le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies et le HCDH, ont réuni 302 participants de différents secteurs de la société (groupes marginalisés, secteur privé, organisations communautaires, chefs religieux, représentants des médias) ainsi que le Gouvernement national et local pour discuter des principaux défis liés au développement, identifier les groupes les plus à la traîne et proposer des solutions. Pour chaque consultation régionale, un rapport a été produit, qui a servi de source de données pour l'élaboration du rapport ENV. De plus, un résumé présentant les résultats des consultations est une annexe autonome à l'ENV.

Le Manuel ENV suggère de formuler un plan d'engagement des parties prenantes au début de la préparation de l'ENV, ce qui serait un moment important pour identifier les groupes potentiels à consulter. Les plans initiaux d'engagement des parties prenantes pourraient être revus et étendus pour les ENV ultérieures.²¹ C'est également un bon moment pour commencer à réfléchir à la manière dont la consultation se déroulera. Il sera important de convenir des moyens de combler les lacunes potentielles en matière de communication – par exemple en traduisant les documents de consultation dans les langues minoritaires, en budgétisant l'accessibilité et l'interprétation pour les réunions en personne et en fournissant des bons pour les données ou le temps d'antenne si la consultation se déroule en ligne ou via les téléphones mobiles.

Il est plus logique d'assurer une participation maximale en décentralisant la discussion. Cela pourrait signifier organiser des discussions dans des centres locaux, pas seulement dans la capitale, donner la possibilité à ceux qui vivent dans d'autres régions et qui peuvent également être moins en

mesure de contribuer à distance ou de se rendre dans la capitale pour participer. De plus, certains pays peuvent décider de promouvoir des Examens locaux volontaires (ELV), qui sont distincts des ENV. Les organisations régionales peuvent également choisir de préparer un examen de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau régional. Par exemple, l'Union européenne s'est inscrite pour présenter un ENV en 2023.

Des études récentes indiquent que l'accent mis sur la participation et le dialogue multipartite dans les processus ENV a créé une traction politique nationale importante, et parfois sans précédent, pour l'engagement de la société civile. La vaste portée du Programme 2030 a également créé un espace pour une large participation et un dialogue entre une multiplicité de parties prenantes. Les défenseurs des droits de l'homme peuvent tirer parti de la traction politique des ODD et d'un public plus large pour positionner les droits de l'homme et les orientations spécifiques des mécanismes d'examen des droits de l'homme dans les processus de développement durable.²²

📍 JAMAÏQUE

Consultation communautaire pour identifier les plus vulnérables par objectif spécifique²³

EXEMPLE DE PAYS

Dans son rapport ENV de 2018, la Jamaïque a souligné comment elle avait utilisé les discussions communautaires nationales pour identifier les groupes les plus vulnérables. Le rapport cartographie ces groupes vulnérables par rapport aux différents ODD. De nombreux groupes vulnérables identifiés par les communautés sont confrontés à des barrières intersectionnelles qui les mettent particulièrement en danger. Par exemple, sous l'Objectif 4 (éducation de qualité), les groupes identifiés sont :

- Enfants en situation de pauvreté
- Enfants des communautés rurales
- Enfants ayant besoin de soins et de protection
- Enfants handicapés
- Personnes ayant un faible niveau d'instruction.

La Jamaïque avait précédemment mis au point un système d'indicateurs générés au niveau local pour mesurer les relations entre les jeunes de la communauté et la police. Cela a été fait moyennant des discussions de groupe qui ont identifié ce qui était considéré comme de bonnes relations entre la police et la communauté, puis ont défini ces caractéristiques plus précisément, en développant des mesures convenues qui ont ensuite été appliquées à leur propre communauté.

📍 GHANA

Réunions consultatives sur la mise en œuvre des ODD²⁴

EXEMPLE DE PAYS

Dans le cadre de son processus ENV 2019, le Ghana a organisé des réunions consultatives dans trois centres, Cape Coast, Tamale et Kumasi, sur trois questions distinctes liées au Programme 2030 : l'engagement des jeunes aux ODD, ne laisser personne de côté et les synergies entre les ODD. Chaque réunion a réuni plus de 100 participants d'organisations de la société civile, du secteur privé, du milieu universitaire, des autorités traditionnelles, des personnes handicapées, des partis politiques, des groupes de jeunes et des groupes marginalisés, ainsi que du gouvernement. Les parties prenantes ont été invitées à faire des propositions avant les réunions, qui ont ensuite été rassemblées pour discussion.

« Lors des réunions, les participants ont identifié des obstacles critiques, des opportunités, des problèmes émergents dans chaque domaine thématique et des actions recommandées pour répondre aux problèmes identifiés. Les résultats des consultations thématiques sont reflétés dans le rapport ENV. Des rapports complets sur les examens thématiques seront publiés séparément pour éclairer les interventions stratégiques visant à accélérer la mise en œuvre des ODD à tous les niveaux. »²⁵

Impliquer les acteurs des droits de l'homme

→ Cette section examine les moyens d'impliquer les personnes et les groupes qui sont actifs sur les questions de droits de l'homme dans le processus ENV.

L'un des plus grands obstacles à l'intégration des droits de l'homme dans les ENV est que ces deux sphères d'activité différentes sont généralement entreprises par des personnes différentes. La plupart des organisations de défense des droits de l'homme ne sont pas engagées dans les questions de développement et les praticiens du développement ne décrivent pas leurs activités en termes de droits de l'homme.

La préparation de l'ENV est une bonne occasion d'aborder cette question, en établissant des partenariats à long terme grâce à une collaboration à court terme. Les meilleures sources pour identifier les personnes susceptibles d'être laissées pour compte ou pour trouver de nouvelles sources de données désagrégées seront souvent les praticiens des droits de l'homme, qu'il s'agisse d'organismes gouvernementaux – institutions nationales des droits de l'homme, organismes de promotion de l'égalité ou mécanismes nationaux similaires – ou de la société civile groupes de défense des droits.

La participation de la société civile sera le plus souvent structurée par le biais d'organisations – syndicats, organisations religieuses, organismes professionnels, etc. Mais une portée maximale peut être atteinte en impliquant également les organisations communautaires, de base et sociales qui peuvent impliquer des citoyens qui ne sont pas socialement ou politiquement actifs et souvent pas systématiquement consultés.

Une façon de formaliser l'implication des groupes de la société civile est à travers un processus de « rédaction ouverte » de rapports ENV. Cette approche permet aux participants non gouvernementaux d'examiner et de contribuer au rapport ENV, soit en commentant ce que le Gouvernement a produit, soit en apportant leurs propres contributions écrites.

📍 INDONÉSIE Rôle des INDH²⁶

EXEMPLE DE PAYS

La Commission nationale indonésienne des droits de l'homme (Komnas HAM) a été invitée par le ministère de la Planification du développement national à une réunion sur l'ODD 16 dans le cadre de l'ENV 2019. La Commission a été invitée à fournir des données quantitatives sur les plaintes individuelles soumises à l'institution. Plus tard, lors de la phase de validation, le secrétariat des ODD a invité la Commission à confirmer si les données fournies étaient correctement représentées dans le rapport ENV. En tant que fournisseur de données, la Commission peut fournir des informations contextuelles et substantielles sur les progrès vers l'ODD 16, mais aussi d'autres ODD dans des domaines tels que l'éducation (ODD 4), la santé (ODD 3), la terre (plusieurs ODD, y compris les ODD 1 et 5), le travail (ODD 8) et la liberté de religion (ODD 16 et liée à la promesse de ne laisser personne de côté).

📍 FINLANDE « Rédaction ouverte » du rapport ENV²⁷

EXEMPLE DE PAYS

Certains pays ont ouvert le processus de rédaction du rapport ENV pour impliquer d'autres parties prenantes telles que des groupes de la société civile et le secteur des entreprises. La Finlande en fait partie. Dans son rapport 2020, les acteurs de la société civile ont été invités à présenter leur évaluation des progrès sur chaque objectif, parallèlement à l'évaluation officielle du gouvernement. De plus, plusieurs parties prenantes non gouvernementales différentes ont fourni des études de cas illustrant les progrès du pays sur diverses questions, pour compléter le texte principal de l'ENV. Il s'agissait notamment des contributions de l'industrie des médias sur la promotion de l'alphabétisation, de l'industrie maritime sur sa contribution à la réalisation de l'Objectif 14, de l'industrie forestière sur son travail en faveur de la durabilité et du gouvernement régional de Laponie sur le développement durable dans cette partie du pays.

La Finlande a également engagé un « dialogue entre pairs » avec deux autres gouvernements – le Mozambique et la Suisse – qui ont examiné le projet et fait des suggestions pour sa révision.

HONGRIE

L'Ombudsman des générations futures²⁸

EXEMPLE DE PAYS

Dans le cadre de son travail régulier et continu visant à enquêter sur les problèmes environnementaux systémiques, l'Ombudsman hongrois pour les générations futures (OHGF), commissaire adjoint au bureau du commissaire aux droits fondamentaux en Hongrie, a préparé fin 2017 un avis général détaillé sur des ODD spécifiques conformément à son mandat et à son expertise, à savoir les Objectifs 6, 7, 11, 12 et 15. L'OHGF a résumé les recommandations les plus pertinentes pour servir de ligne directrice au gouvernement dans la conception d'objectifs ambitieux pour la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national. Comme l'esquisse de l'avis général suggérait des indicateurs nationaux pour ces objectifs, l'OHGF s'est également engagé auprès de l'Office national de la statistique pour présenter son travail.

Le bureau de l'OHGF a travaillé pour inclure l'avis lié à cinq ODD dans le rapport ENV, car ces objectifs étaient également les points focaux spécifiques du FPHN 2018. Il est présenté dans le rapport ENV dans une section sur le « [Partenariat et l'engagement des parties prenantes en Hongrie](#) ».

Une majorité d'États ont des [institutions nationales des droits de l'homme](#) (INDH) - c'est-à-dire des organes étatiques indépendants chargés de surveiller le respect des droits de l'homme protégés par le droit national et international.²⁹ Certaines sont des commissions des droits de l'homme, d'autres des médiateurs des droits de l'homme et d'autres encore des institutions hybrides ou uniques. Les INDH peuvent demander une accréditation auprès de l'[Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme \(GANHRI\)](#).³⁰ Le respect total des [Principes de Paris](#),³¹ les normes mondiales d'indépendance et d'efficacité des INDH, est en soi un indicateur de développement durable au titre de l'Objectif 16.

Parallèlement aux INDH, il existe souvent des mécanismes nationaux indépendants spécialisés qui traitent d'aspects particuliers des droits de l'homme (tels que les organismes de promotion de l'égalité, les organismes de médiation pour les enfants et les organes d'inspection ou de surveillance). Ces mécanismes ne seront souvent pas éligibles à l'accréditation auprès de la GANHRI, car leurs mandats spécifiques ne répondent pas à l'exigence des Principes de Paris pour un « mandat étendu en matière de droits de l'homme »³², mais ils peuvent encore jouer un rôle important en ce qui concerne certains aspects du Programme 2030. La dernière édition du [Manuel ENV](#) souligne explicitement le rôle potentiel des INDH et d'autres institutions nationales existantes dans les ENV.³³



Les INDH et le Programme 2030

Le rôle unique des INDH, conformément à leurs mandats et fonctions conformes aux Principes de Paris, comprend :

- Conseil de l'État et de ses organes sur la méthode axée sur les droits de l'homme (HRBA) pour la mise en œuvre de l'ODD.
- Identifier les personnes laissées pour compte et promouvoir une participation significative des titulaires de droits dans le processus des ODD à tous les niveaux.
- Conseiller l'État sur la mise en œuvre fondée sur les droits de l'homme.
- Suivi de la mise en œuvre et établissement de rapports au niveau national et pour les organismes internationaux.
- Soutenir l'obligation de rendre compte pour les progrès médiocres ou inégaux et conseiller sur la correction de cap.

[Voir la Déclaration de Mérida, 2015.](#)

Ensemble, ces organismes possèdent une richesse de connaissances sur des populations spécifiques, ce qui sera important pour identifier les groupes à risque et rassembler des données pertinentes. De plus, le travail des INDH consiste généralement à surveiller l'ensemble des droits de l'homme, y compris les droits économiques et sociaux. Elles ont développé des connaissances et une expertise dans ces domaines et ont généré leurs propres données, que ce soit à partir des plaintes qu'elles ont reçues ou de leurs propres enquêtes.

De nombreux acteurs non gouvernementaux des droits de l'homme disposent également d'une expertise, de contacts et de données. Contrairement aux INDH, les groupes non gouvernementaux n'ont aucune obligation de surveiller le large éventail des droits de l'homme, ils peuvent donc choisir d'être plus spécialisés dans leur travail. Cela peut être une force, avec des groupes axés sur les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les peuples autochtones, etc., acquérant des connaissances approfondies, des données importantes et de nombreux contacts. Les groupes non gouvernementaux ont souvent acquis des connaissances approfondies et peuvent être les partenaires les plus fiables pour les communautés vulnérables.

L'établissement de partenariats contribuera à faire des ODD et du Programme 2030 une priorité pour les organes des droits de l'homme.

📍 NORVÈGE

Consultation avec le parlement indigène³⁴

EXEMPLE DE PAYS

Les représentants des peuples autochtones ont pu apporter leur contribution au premier ENV du pays par le biais de mécanismes précédemment établis. Le dialogue entre le Gouvernement norvégien et le Sámediggi (le parlement sami) peut être cité comme un exemple clé. Son point de départ a été l'accord de 2005 sur les procédures de consultation signé par le Gouvernement et le Samediggi, renforçant la voix du peuple sami dans les décisions publiques qui pourraient les affecter directement. Par conséquent, le Gouvernement a établi que les Samediggi doivent être consultés sur toute mesure visant à atteindre les ODD pouvant les affecter.

📍 ALLEMAGNE

Les syndicats en dialogue avec le Gouvernement³⁵

EXEMPLE DE PAYS

Les syndicats allemands ont accès aux données collectées par l'Office fédéral des statistiques pour suivre la mise en œuvre des ODD. (Dans sa stratégie de développement durable de 2017, le Gouvernement allemand s'est engagé à mettre en œuvre les 17 objectifs et a défini des mesures de mise en œuvre concrètes, y compris des indicateurs.)

Les syndicats participent à des forums réguliers pour discuter de la mise en œuvre de la stratégie de durabilité avec le Gouvernement. Cela donne aux syndicats l'occasion de négocier une plus grande focalisation sur leurs propres priorités. Les syndicats font également partie de la délégation officielle au Forum politique de haut niveau.



Enfants tenant des icônes ODD au Bhoutan.
© PNUD Bhoutan / Dechen Wangmo

Huit étapes pour le développement d'un ENV qui intègre les droits de l'homme

L'élaboration de l'examen national volontaire offre l'occasion de montrer comment la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national est basée sur des obligations internationales en matière de droits de l'homme. Cela peut profiter à la fois à la réalisation des ODD et des cibles et à la protection et à la promotion des droits de l'homme.

Les directives faisant autorité à ce sujet sont disponibles dans le [Manuel ENV](#), qui décrit le processus de préparation des ENV à travers quatre éléments :

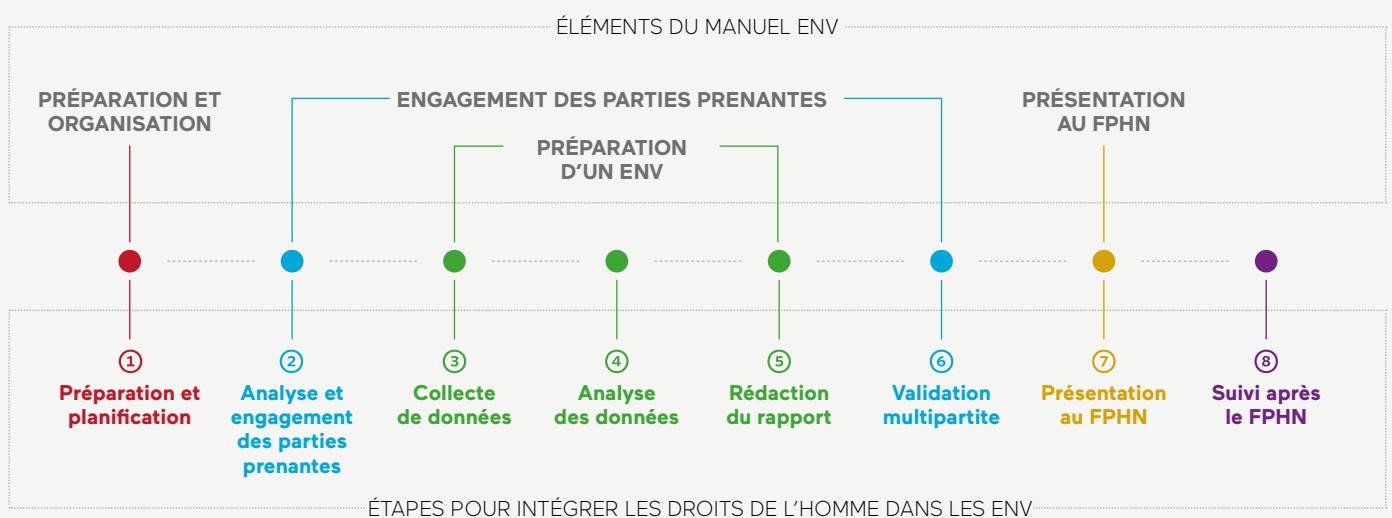
- ① Préparation et organisation
- ② Engagement des parties prenantes
- ③ Préparation d'un ENV
- ④ Présentation au FPHN

Cette section décompose davantage ces éléments afin d'identifier les différents points d'entrée pour les droits de l'homme dans chaque partie du processus et fournit une liste de contrôle pour guider les États membres à travers huit étapes :

- ① Préparation et planification
- ② Analyse et engagement des parties prenantes
- ③ Collecte de données
- ④ Analyse des données
- ⑤ Rédaction du rapport
- ⑥ Validation multipartite
- ⑦ Présentation au FPHN
- ⑧ Suivi après le FPHN

Des outils et des ressources connexes pour les praticiens engagés dans chaque étape sont également indiqués.

(Note : Veuillez-vous référer au code couleur pour voir comment les quatre articles du [Manuel ENV](#) se rapportent aux huit étapes de ce guide pour l'intégration des droits de l'homme dans les ENV).



① Préparation et planification

Le **Manuel ENV** recommande d'élaborer un plan ou une feuille de route ENV à un stade précoce du processus d'élaboration de l'examen.³⁶ Il sera utile d'intégrer dès le début les considérations relatives aux droits de l'homme, y compris dans une perspective de genre, dans le cadre du plan d'élaboration de l'ENV. Ce sera le meilleur moyen de garantir tous les avantages d'une approche fondée sur les droits de l'homme, plutôt que d'ajouter des références aux droits de l'homme à un stade ultérieur. Il sera également utile d'impliquer les acteurs des droits de l'homme, tels que l'institution nationale des droits de l'homme et la société civile, à un stade précoce pour identifier les domaines d'intérêt commun.

Vous trouverez ci-dessous une liste d'actions suggérées qui peuvent aider à garantir l'inclusion de considérations pertinentes en matière de droits de l'homme dans le processus et le rapport ENV.

- Identifier les questions clés et les priorités de discussion pour éclairer l'élaboration de l'ENV.
- Prévoir suffisamment de temps et de ressources pour terminer l'ENV. Les ENV réussis prennent généralement environ un an et disposent du budget nécessaire pour mener une consultation efficace.
- Lors de l'élaboration de la feuille de route ENV, envisagez des méthodes et des délais pour engager des partenaires institutionnels clés travaillant sur les droits de l'homme, tels que les INDH, les organismes de promotion de l'égalité et similaires.
- Prendre contact avec le Mécanisme national de notification et de suivi, ou avec l'organisme gouvernemental responsable des relations avec les organes internationaux et régionaux des droits de l'homme et informez-les du processus et des principaux points d'entrée pour la participation.
- Identifier les synergies avec les cadres existants des droits de l'homme, tels que les plans d'action nationaux pour les droits de l'homme, les plans sectoriels sur les questions liées aux droits de l'homme, la législation anti-discrimination et les initiatives d'égalité.
- Localiser les rapports et les contributions les plus récents sur les droits de l'homme soumis par l'État aux mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme, ainsi que les rapports et recommandations émis par ces mécanismes. Cela devrait inclure l'utilisation des outils **EPU troisième cycle** ; examiner quelles données, orientations et analyses pourraient être intégrées dans l'ENV. **Cliquez ici** pour tous les rapports et recommandations internationaux relatifs à chaque État. Souvent, les mécanismes régionaux des droits de l'homme seront tout aussi importants, il sera donc important d'identifier également des recommandations ou des jugements provenant de ceux-ci.
- Identifier des **chevauchements** éventuels entre les questions contenues dans les rapports sur les droits de l'homme, les recommandations des organes des droits de l'homme et les objectifs et les cibles du Programme 2030.
- Lorsqu'il existe des données à l'appui qui ne sont pas entièrement incluses dans les rapports sur les droits de l'homme (y compris des données qualitatives), identifiez les sources et obtenez des copies.
- Identifier les principales lacunes dans les données et élaborer un plan pour y remédier. Certaines de ces lacunes pourraient être comblées à l'aide de données et d'analyses générées par les mécanismes des droits de l'homme.
- Collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies et solliciter le soutien du HCDH par le biais de leurs présences nationales ou régionales, selon le cas.
- Envisager d'aligner l'ENV sur le processus d'examen périodique universel, afin de maximiser l'efficacité des deux.

PRÉPARATION ET PLANIFICATION : OUTILS ET RESSOURCES

ONU DAES, [Lignes directrices communes volontaires pour l'établissement des rapports pour les examens nationaux volontaires au forum politique de haut niveau pour le développement durable](#) (FPHN), 2022.

ONU DAES, [Manuel de préparation des examens nationaux volontaires](#), 2022.

ONU DAES, [Outils à l'appui des processus d'examens nationaux volontaires](#), (page web).

Comité des politiques de développement des Nations Unies, [Les ENV 2020 : pistes de réflexion en vue des examens 2021](#), 2021.

HCDH, [Index universel des droits de l'homme](#), (page web).

HCDH, PNUD, UNDOC, [Référentiel des bonnes pratiques des Nations Unies sur la manière dont l'EPU soutient le développement durable](#), 2022.

Institut danois des droits de l'homme, [Le guide des droits de l'homme pour les objectifs de développement durable](#), (page web).

Christophe Golay, [#ESCR et #SDGS : Manuel pratique sur le rôle des mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies dans le suivi des objectifs de développement durable qui visent à réaliser les droits économiques, sociaux et culturels](#), Académie de Genève, 2020.

② Analyse et engagement des parties prenantes

L'engagement multipartite est essentiel à la réalisation du Programme 2030. Les droits de l'homme seront intégrés plus efficacement dans l'ENV en identifiant et en travaillant avec les parties prenantes concernées dès le début du processus.

Vous trouverez ci-dessous une liste d'actions suggérées qui peuvent vous aider à soutenir l'analyse et l'engagement des parties prenantes.

- Identifier les principaux acteurs travaillant sur les questions liées aux droits de l'homme dans l'ensemble des sujets à couvrir dans l'ENV. Au niveau national, cela comprendra probablement l'éventail complet des organisations de défense des droits de l'homme, y compris les organisations de femmes et les syndicats. Il comprendra également des points focaux et des départements des droits de l'homme au sein des organes gouvernementaux. Au niveau local, des recherches seront nécessaires pour s'assurer que toutes les parties prenantes concernées ont été identifiées et contactées, y compris celles en dehors de la capitale, en mettant un accent particulier sur les organisations représentant des groupes qui pourraient autrement être laissés sans voix (les plus en retard et leurs organisations représentatives).
- Explorer qui sont les titulaires de droits potentiels par rapport aux problèmes signalés dans l'ENV, afin de déterminer qui risque d'être laissé pour compte. Soyez créatif·ve et latéral·e dans votre manière de penser. De nombreux groupes différents sont touchés et vous devrez tenir compte des questions d'intersectionnalité. Pour identifier des groupes pour chaque état, vous pouvez utiliser l'[Index universel des droits de l'homme](#) et une recherche par État, groupe affecté et cible des ODD pour identifier toutes les recommandations faites par les mécanismes des droits de l'homme qui touchent à cette question. Vous pouvez ensuite contacter des représentants de ces groupes pour les inciter à participer au processus de signalement.
- Veiller à ce que les parties prenantes représentent l'éventail complet des groupes les plus marginalisés, y compris une représentation équitable du sexe, de l'âge, de l'origine nationale ou ethnique, du handicap, etc.
- Développer une stratégie pour s'assurer que les perspectives de genre sont intégrées dans toutes les activités participatives et essayer d'assurer un équilibre entre les sexes parmi les personnes consultées. Consulter les mécanismes nationaux d'égalité des sexes, les organisations de femmes et de filles et les défenseuses des droits de l'homme et de l'environnement.
- Prendre contact avec l'INDH (et ses homologues locaux ou régionaux) et d'autres organismes similaires.
- Identifier les organisations non gouvernementales et communautaires travaillant sur les questions de droits de l'homme, qu'elles soient générales ou spécifiques à leurs communautés ou circonscriptions.
- Établir des contacts avec des organismes syndicaux, professionnels et universitaires qui s'intéressent aux droits de l'homme et au développement. Il s'agit probablement de syndicats, de barreaux ou d'associations d'avocats et d'universités (en particulier les centres des droits de l'homme et les cliniques juridiques).
- Veiller à ce que la consultation se fasse au niveau local. Établir un budget pour la consultation, y compris les frais de déplacement, de communication et de traduction si nécessaire.
- Élaborer un plan d'engagement avec ces parties prenantes, basé sur les moyens de communication les plus efficaces, pendant le processus ENV et au-delà. Celles-ci varieront très probablement en fonction du groupe, des méthodes en ligne, des réunions de groupe, des campagnes d'information publique et d'autres méthodes.
- Veiller à ce que la participation s'étende à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies - et pas seulement à l'expression d'une opinion.
- Contacter l'équipe de pays des Nations Unies en vue de solliciter son soutien pour entrer en relation avec des réseaux multipartites.

ANALYSE ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES : Outils et ressources

ONU DAES, [Grands groupes et autres parties prenantes : Un examen et une évaluation de l'engagement dans les sessions 2020 et 2021 du Forum politique de haut niveau sur le développement durable \(FPHN\) et domaines dans lesquels il faut renforcer la participation en 2022](#), 2022.

HCDH, [Directives sur la mise en œuvre effective du droit de participer aux affaires publiques](#), n/d.

Institut danois des droits de l'homme, [Institutions nationales africaines des droits de l'homme et développement durable : Un aperçu des bonnes pratiques](#), 2019.

Institut danois des droits de l'homme et Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme, [Participer à l'examen national volontaire pour faire avancer le Programme 2030 et promouvoir les droits de l'homme : Un guide pour les institutions nationales des droits de l'homme](#), 2021.

Réseau syndical de coopération au développement, [Une vision syndicale des ODD](#), 2021.

③ Collecte de données

Il sera nécessaire de s'appuyer sur le plus large éventail de sources de données possible pour l'ENV, y compris le bureau national des statistiques et d'autres ensembles de données, tels que ceux de l'UNSTATS. Les mécanismes internationaux des droits de l'homme peuvent également fournir des orientations pour la collecte et l'analyse des données et, dans de nombreux cas, les rapports d'État soumis aux mécanismes des droits de l'homme incluront déjà certaines données pertinentes. Si l'autorité statistique nationale a déjà un partenariat avec l'INDH, les considérations relatives aux droits de l'homme relatives à la collecte de données doivent déjà avoir été prises en compte.

Vous trouverez ci-dessous une liste d'actions suggérées qui peuvent aider à garantir l'inclusion de considérations pertinentes en matière de droits de l'homme dans la collecte de données.

- Identifier de nouvelles sources de données possibles (en plus des bureaux nationaux de statistique et des données administratives) spécifiées par plusieurs parties prenantes ; encourager la collaboration entre le bureau national de la statistique et les INDH, y compris les commissions et les organes de médiation. Envisager également la contribution possible des institutions universitaires, des groupes de réflexion et des organes de défense des droits de l'homme de la société civile, en particulier là où les INDH n'existent pas. Mettre en place un plan de collecte des données pertinentes, axé sur les priorités identifiées.
- Vérifier les rapports préalables et l'engagement auprès des organes des droits de l'homme aux niveaux international et régional pour identifier les données, quantitatives et qualitatives, qu'il peut être utile d'incorporer dans l'ENV (et vice versa).
- Ne vous sentez pas limité-e aux indicateurs ODD existants, qui sont principalement des mesures de résultats par rapport aux objectifs et aux cibles. N'hésitez pas non plus à développer ou à emprunter des indicateurs des droits de l'homme qui mesurent également les obstacles structurels et le processus vers la réalisation des objectifs.
- Veiller à ce que les données soient collectées au niveau le plus granulé ou désagrégé afin de refléter toutes les caractéristiques nécessaires de la population, en notant là où ces données n'existent pas déjà et devront être collectées.
- S'assurer que la catégorisation des participants est basée sur leur propre identification, et non sur des catégories ou des stéréotypes imposés de l'extérieur.
- Assurer la transparence des méthodes utilisées pour collecter les données.
- Respecter la vie privée de toutes les personnes concernées.
- Envisager de contacter l'équipe de pays des Nations Unies pour déterminer si des sources de données ou des analyses pertinentes de l'ONU peuvent être mises à disposition aux fins d'informer l'ENV.

COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES : OUTILS ET RESSOURCES

Division des statistiques du DAES de l'ONU, [Désagrégation des données pour les indicateurs des ODD](#), (page web).

Division des statistiques du DAES de l'ONU, [Compilation d'outils et de ressources pour la désagrégation des données](#), 2019.

HCDH, [Indicateurs des droits de l'homme](#), (page web).

Banque asiatique de développement, [Guide pratique sur la désagrégation des données pour les objectifs de développement durable](#), 2021.

Institut danois des droits de l'homme, [Indicateurs et données sur les droits de l'homme et le développement durable](#), n/d.

④ Analyse des données

Les données seront analysées selon les mêmes principes de transparence et de confidentialité que ceux observés dans la collecte des données. La pratique des droits de l'homme apporte quelques approches spécifiques à l'analyse des données qui peuvent être utiles si elles sont utilisées dans l'analyse des objectifs et des cibles du Programme 2030.

Vous trouverez ci-dessous une liste d'actions suggérées qui peuvent vous aider à garantir l'inclusion de considérations pertinentes en matière de droits de l'homme dans l'analyse des données.

- Analyser les données jusqu'aux caractéristiques les plus désagrégées des groupes de population.
- Effectuer une analyse intersectionnelle des vulnérabilités, en utilisant ces données désagrégées.
- Analyser les mesures associées aux contraintes structurelles et aux problèmes de processus, ainsi que les résultats. Il s'agit de déterminer pourquoi les démarches visant à garantir les droits des groupes les plus défavorisés n'ont pas abouti et dans quelle mesure ces groupes ont été impliqués dans l'élaboration de solutions.
- Compléter les données quantitatives par des informations qualitatives provenant d'acteurs des droits de l'homme qui peuvent aider à expliquer les processus en cours.
- Analyser et rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations relatives aux droits de l'homme pertinentes pour chaque ODD et ne laissant personne de côté.
- Envisager de contacter l'équipe de pays des Nations Unies ou des entités spécifiques des Nations Unies dans le pays pour explorer comment elles pourraient contribuer à l'analyse ENV, dans le cadre d'ODD spécifiques et de la promesse de ne laisser personne de côté.

COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES : OUTILS ET RESSOURCES

HCDH, [Indicateurs des droits de l'homme : Guide de mesure et de mise en œuvre](#), 2012.

HCDH, [Une approche des données basée sur les droits de l'homme : Ne laisser personne de côté dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#), 2018.

UNICEF, [Utilisation des données pour atteindre les objectifs de développement durable \(ODD\) pour les enfants](#), (page web).

Institut danois des droits de l'homme, [Droits de l'homme et données](#), 2017.

⑤ Rédaction du rapport

La maximisation de la participation des parties prenantes à la rédaction du rapport garantira que les idées des premières parties du processus se reflètent dans le produit écrit final. « Rédiger en comité » ne sera peut-être pas possible, mais inviter les parties prenantes à contribuer directement sera efficace. Elles auront ainsi l'occasion de contribuer au contenu sur des questions particulières tout au long du rapport, via la méthodologie de « rédaction ouverte » mentionnée dans ce guide. Il est important de s'assurer que le rapport reflète fidèlement les premières étapes du processus ENV.

Vous trouverez ci-dessous une liste d'actions suggérées qui peuvent vous aider à organiser la rédaction d'une manière qui applique les principes de l'approche fondée sur les droits de l'homme, tels que la participation, la transparence et l'obligation de rendre compte.

- Déterminer si une « rédaction ouverte » serait possible et souhaitable pour une partie ou l'ensemble du rapport ENV.
- Si vous entreprenez une « rédaction ouverte », identifiez les principaux contributeurs et déterminez si l'un d'entre eux peut s'exprimer avec autorité sur les liens entre le développement durable et les droits de l'homme.
- Que vous utilisiez la « rédaction ouverte » ou non, essayez d'assurer une expertise en matière de droits de l'homme dans l'équipe de rédaction (y compris une expertise en matière d'intégration de la dimension de genre).
- Si vous n'utilisez pas la méthode de « rédaction ouverte », essayez de vous assurer que les principales considérations relatives aux droits de l'homme identifiées en examinant le travail pertinent des mécanismes des droits de l'homme ou soulevées par les parties prenantes nationales (INDH, organisations des droits de l'homme, organisations représentant des groupes marginalisés, etc.) sont reflétées dans l'ENV, y compris dans les engagements pris sur la voie à suivre.
- Si vous avez rassemblé un contenu informatif sur les considérations relatives aux droits de l'homme qui est trop vaste pour être inclus dans le rapport ENV, envisagez de l'annexer à l'ENV (par exemple, certains ENV incluent des annexes contenant des informations supplémentaires sur les consultations relatives à la promesse de ne laisser personne de côté, reflétant les liens entre les mécanismes des droits de l'homme et les ODD ou les cibles des ODD, etc.).
- Inclure des annexes statistiques au rapport ENV comme moyen d'accroître l'obligation de rendre compte, permettant aux lecteurs de faire leur propre évaluation des données.

RÉDACTION DU RAPPORT : OUTILS ET RESSOURCES

ONU DAES, [Référentiel des bonnes pratiques pour établir des rapports d'Examen national volontaire \(ENV\)](#), n/d.

Groupe des Nations Unies pour le développement, [Lignes directrices à l'appui des rapports nationaux sur les objectifs de développement durable](#), n/d.

Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, [La promesse de « ne laisser personne de côté » : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#), E/C.12/2019.1, 2019.

L'Alliance mondiale pour rendre compte des progrès sur les sociétés pacifiques, justes et inclusives, [Alliance mondiale : Guide pour rendre compte de l'ODD16 dans les examens nationaux volontaires](#), New York, 2020.

Alliance mondiale et réseau TAP, [Intégration de l'ODD 16 : Utiliser l'examen national volontaire pour promouvoir des sociétés plus pacifiques, justes et inclusives](#), 2020.

PNUD et Frederick S. Pardee Center for International Futures, [Ne laisser personne de côté : Impact de la pandémie de COVID-19 sur les objectifs de développement durable](#), 2021.

HCDH, [Procédures spéciales du travail du Conseil des droits de l'homme sur le Programme 2030](#), (page web).

UN OHCHR, [Contribution aux droits de l'enfant : Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable](#), 2021.

UNPRPD et ONU Femmes, [Guide de ressources et boîte à outils sur l'intersectionnalité : Une approche intersectionnelle pour ne laisser personne de côté](#), 2022.

UNSDG, [Opérationnalisation de la promesse Ne laisser personne de côté : Note de bonnes pratiques pour les équipes de pays des Nations Unies](#), 2022.

ONU Femmes, [La note d'orientation: Préparatifs des examens nationaux volontaires sensibles au genre pour les bureaux de pays et régionaux d'ONU Femmes](#), 2020.

White and Case, [Examen des rapports nationaux volontaires de 2020 en mettant l'accent sur l'objectif de développement durable 16](#), 2021.

White and Case, [Revue des examens nationaux volontaires de 2021 et de l'ODD 16](#), 2022.

Alfonso Barragués Fernandez, [« Responsabilité en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs dans la pratique du développement : création de synergies »](#), Sexual and Reproductive Health Matters Journal, vol. 28, n° 1 (2020).

⑥ Validation multipartite

Quel que soit le processus adopté pour la rédaction du rapport, il sera important de valider le rapport avec les différentes parties prenantes.

Vous trouverez ci-dessous une liste d'actions suggérées qui peuvent aider à la validation multipartite.

- Faire circuler une ébauche de rapport pour commentaires par les parties prenantes.
- Convoquer divers forums consultatifs de différentes natures (réunions publiques, consultations en ligne, etc.) pour faire remonter les conclusions de l'ENV et recueillir les réactions du public. Une partie importante de ce travail consiste à faire savoir à ceux qui ont participé aux étapes de consultation précédentes que leurs contributions ont été prises en compte.
- Veiller à ce que les parties prenantes consultées comprennent des représentants des groupes les plus en retard ou particulièrement susceptibles d'être laissés pour compte, en supposant que leurs contributions ont déjà été sollicitées à des stades antérieurs et cette étape consistera à confirmer qu'elles ont été correctement reflétées dans le rapport.
- Encourager d'autres groupes tels que les organisations de la société civile ou les institutions des droits de l'homme à produire leurs propres rapports alternatifs s'ils le souhaitent, car cela renforce, et n'affaiblit pas, l'impression de diversité dans la participation. L'utilisation de rapports parallèles est devenue une partie courante des rapports sur les droits de l'homme, dans la mesure où les organes d'experts lisent généralement les rapports officieux parallèlement aux rapports officiels du gouvernement.
- Envisager d'utiliser le pouvoir de mobilisation de l'ONU dans le pays pour vous assurer que le processus de validation est solide et inclut toutes les parties prenantes concernées.

⑦ Présentation au FPHN

La présentation du rapport ENV au Forum politique de haut niveau relève principalement de la responsabilité de l'État membre. Cependant, l'implication d'autres acteurs dans la présentation est un moyen de signaler l'ampleur de la participation au rapport et l'éventail des questions examinées.

Vous trouverez ci-dessous une liste d'actions suggérées qui peuvent vous aider à continuer à promouvoir une participation significative, y compris des acteurs des droits de l'homme, à la présentation de l'ENV.

- Identifier les parties prenantes qui ont participé à l'élaboration de l'ENV. Cela pourrait inclure des représentants de l'institution nationale des droits de l'homme, de la société civile, des groupes autochtones ou minoritaires, du secteur privé et d'autres groupes sociaux.
- Inviter des représentants clés à faire partie de la délégation officielle, formant ainsi une délégation multipartite pour présenter le rapport au FPHN.
- Distribuer le plus largement possible la présentation ENV, ainsi que le rapport ENV, et envisager de la rendre disponible dans des langues parlées dans le pays autres que la langue officielle

PRÉSENTATION AU FPHN : OUTILS ET RESSOURCES

ONU DAES, [Réunion du groupe d'experts : Renforcement de l'engagement des grands groupes et autres parties prenantes dans les examens au niveau national](#), 2017.

PNUD-ONU DAES, [Qu'est-ce qu'une « bonne pratique » ? Un cadre pour analyser la qualité de l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030](#), 2020.

⑧ Suivi après le FPHN

L'importance de l'ENV réside en fin de compte dans sa contribution future à la réalisation du Programme 2030. Il est donc important que la présentation au FPHN ne soit pas considérée comme un point final. Si le processus de production de l'ENV a suivi au moins certaines des orientations de cette note, de nouveaux partenariats auront été formés et de nouveaux problèmes identifiés. L'ENV ne sert pas seulement d'un rapport écrit, mais aussi d'une opportunité de développer de nouvelles priorités et d'identifier de nouvelles solutions pour la réalisation future du Programme 2030. L'intégration des droits de l'homme dans le processus ne concerne pas seulement le rapport ENV, mais l'ensemble de la stratégie de mise en œuvre jusqu'en 2030.

Vous trouverez ci-dessous une liste d'actions suggérées qui peuvent vous aider à assurer un suivi efficace de l'ENV et l'inclusion continue des droits de l'homme dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

- Identifier les rapports à venir ou les contributions ou la collaboration avec les mécanismes des droits de l'homme et examiner comment l'ENV, ses données et son analyse peuvent alimenter les rapports d'État pertinents, en reliant les différents processus d'établissement de rapports et en allégeant la charge d'établir des rapports au niveau national.
- S'engager à impliquer les acteurs des droits de l'homme dans le suivi de l'ENV et dans la réalisation du Programme 2030 aux niveaux national, régional et local, en particulier en ce qui concerne les groupes qui ont été identifiés comme marginalisés ou vulnérables.
- Déterminer si des arrangements institutionnels réunissant les acteurs du développement durable et des droits de l'homme doivent être créés ou renforcés à l'avenir (par exemple, la collaboration entre le MNRS et l'organe de mise en œuvre des ODD, entre l'INDH et l'ONS, entre l'organe de mise en œuvre des ODD et les acteurs des droits de l'homme, entre les plateformes nationales d'OSC de développement et de droits de l'homme, etc.).
- Déterminer si des pratiques prometteuses identifiées ont des implications importantes (positives) sur les droits de l'homme et engager divers acteurs dans un dialogue sur la manière dont ces pratiques pourraient être étendues ou appliquées à d'autres secteurs.
- Prendre en considération quand le pays pourrait présenter le prochain rapport ENV (certains pays choisissent par exemple de soumettre le rapport régulièrement toutes les quelques années, afin d'avoir un calendrier de rapport défini et de pouvoir commencer les préparatifs bien à l'avance), en tenant également compte des obligations de rapport sur les droits de l'homme aux niveaux régional et mondial pour identifier le calendrier stratégique qui permet de maximiser les synergies de reporting.
- Engager l'équipe de pays des Nations Unies dans un dialogue sur le suivi du rapport ENV, en particulier sur les engagements pris dans le rapport ainsi que sur les principales lacunes et défis identifiés (y compris les lacunes en matière de données) pour explorer comment l'ONU pourrait aider à les résoudre. L'équipe de pays des Nations Unies devrait également être en mesure d'aider à relier les points clés de l'ENV aux normes et standards pertinents en matière de droits de l'homme ainsi qu'aux recommandations pertinentes des mécanismes des droits de l'homme, ce qui peut aider à accélérer la mise en œuvre.

SUIVI APRÈS LE FPHN : OUTILS ET RESSOURCES

ONU DAES, [Bonnes pratiques des ODD : une compilation de réussites et de leçons apprises dans la mise en œuvre des ODD, 2020.](#)

Notes de fin

- 1 Assemblée générale des Nations Unies, « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », 25 septembre 2015 (A/RES/70/1), article 10. Disponible sur <https://sdgs.un.org/agenda2030>
- 2 Idem, article 8.
- 3 Institut danois des droits de l'homme, *les droits de l'homme et le programme de développement durable à l'horizon 2030 – Leçons apprises et prochaines étapes*, 2018, p. 9. Disponible sur https://www.humanrights.dk/sites/humanrights.dk/files/media/dokumenter/sdg/hr_and_2030_agenda-web_2018.pdf.
- 4 Ibid., article 74(f).
- 5 ONU DAES, *Manuel de préparation des examens nationaux volontaires*, (mis à jour en octobre 2022), p. 9. Disponible sur https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/hand-book/VNR_Handbook_2022_English.pdf.
- 6 Gouvernement du Costa Rica, deuxième examen national volontaire : Objectifs de développement durable Costa Rica 2020 : Le développement durable en action : The Route to Sustainability, 2020, pp. 44-46. Disponible à https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2021/26894second_voluntary_national_review_sdg_costa_rica.pdf.
- 7 Assemblée générale des Nations Unies, Conseil des droits de l'homme « Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme, Costa Rica », 6-17 mai 2019, (A/HRC/WG.6/33/CRI/1). Disponible sur <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G19/028/25/PDF/G1902825.pdf?OpenElement>.
- 8 Gouvernement de la République dominicaine, Rapport national volontaire 2021 : Croissance avec équité et respect de l'environnement, 2021. Disponible sur https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2021/285032021_VNR_Report_Dominican_Republic.pdf.
- 9 Gouvernement mauricien, Voluntary National Review Report of Mauritius, 2019, p. 103. Disponible sur https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2021/23462Mauritius_VNR_Report_2019.pdf.
- 10 Alfonso Barragues Fernandez, « Responsabilité en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs dans la pratique du développement : création de synergies », *revue Questions de santé sexuelle et reproductive*, vol. 28, n° 1 (2020).
- 11 UNPRPD et ONU Femmes, *Guide de ressources et boîte à outils sur l'intersectionnalité : Une approche intersectionnelle pour ne laisser personne de côté*, 2022. Disponible sur <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-01/Intersectionality-resource-guide-and-toolkit-en.pdf>.
- 12 Gouvernement de la Mongolie, *Mongolia Voluntary National Review Report 2019: Implementation of the Sustainable Development Goals*, 2019, pp. 46-8, 90. Disponible sur https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2021/23342MON-GOLIA_VOLUNTARY_NATIONAL_REVIEW_REPORT_2019.pdf.
- 13 UN OHCHR, *A Human Rights-Based Approach to Data: Leaving no one behind in the 2030 Agenda for Sustainable Development*, 2018, <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/HRIndicators/GuidanceNoteonApproachtoData.pdf>.
- 14 Idem.
- 15 Institut danois des droits de l'homme, *Institutions nationales africaines des droits de l'homme et développement durable : An Overview of Good Practice*, 2019, p. 29. Disponible sur https://www.humanrights.dk/sites/humanrights.dk/files/media/document/~19_02922-18_62_SDG_Report_WEB_-fd_468489_1_1.pdf.
- 16 Commission écossaise des droits de l'homme, *Scottish Human Rights Commission's Briefing on the Sustainable Development Goals*, July 2019. Disponible sur <https://www.scottishhumanrights.com/media/1886/shrc-briefing-for-the-vnr-of-the-uk-2019.docx> ; Danish Institute for Human Rights, European Union and GANHRI, *Indicators and data for human rights and sustainable development: A guide for national human rights institutions*, 2017. Disponible sur https://www.humanrights.dk/sites/humanrights.dk/files/media/document/GuideOnNHRIEngagementWithSDGdataNSOs_EN_accessible.pdf.
- 17 UNSDG, *Opérationnalisation de la promesse Ne laisser personne de côté : Good Practice Note for UN Country Teams*, 2022, p. 12. Disponible sur <https://unsdg.un.org/download/5578/685>.
- 18 UN OHCHR, *Contribution aux droits de l'enfant : Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable*, 2021. Disponible sur https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/27546Child_rights_and_the_2030_Agenda.pdf.
- 19 Gouvernement du Chili, *Chile Agenda 2030 Objets de Desarrollo Sostenible: Informe Nacional Voluntario*, 2017, p. 131. Disponible sur <https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2021/15776Chile.pdf>.
- 20 République de la Guinée-Bissau, *Examen national volontaire 2022*. Disponible sur https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2022/VNR_2022_Guinée_Bissau_Report.pdf, pp. 152-4.
- 21 UN DESA, *Handbook for the Preparation of Voluntary National Reviews*, 2022, pp. 7-11. Disponible sur https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/hand-book/VNR_Handbook_2022_English.pdf.
- 22 Alfonso Barragués Fernandez, « Responsabilité en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs dans la pratique du développement : création de synergies », *Sexual and Reproductive Health Matters Journal*, vol. 28, n° 1 (2020).
- 23 Gouvernement de la Jamaïque, *Jamaïque : Voluntary National Review Report on the Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development*, 2018, pp. 117-125. Disponible sur https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2021/19499JamaicaMain_VNR_Report.pdf.
- 24 Gouvernement de la République du Ghana, *Ghana : Voluntary National Review Report on the Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development*, 2019, p. 20. Disponible sur https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2021/23420VNR_Report_Ghana_Final_print.pdf.

- 25 Idem.
- 26 Institut danois des droits de l'homme, Union européenne et Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme, *Engaging with the Voluntary National Review of 2030 Agenda Progress to Promote Human Rights: A guide for national human rights institutions*, 2021, p. 21. Disponible sur https://www.humanrights.dk/sites/humanrights.dk/files/media/document7ENGuideNHRIEngagementWithVNRs_0.pdf.
- 27 Finlande, Cabinet du Premier ministre, *Voluntary National Review 2020, Finland: Report on the Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development*, 2020, pp. 13, 31, 32, 33 and 41. Disponible sur https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2021/26265VNR_Report_Finland_2020.pdf.
- 28 Idem.
- 29 HCDH des Nations Unies et Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme, *Chart of the Status of National Institutions Accredited by the Global Alliance of National Human Rights Institutions*, April 2022. Disponible sur <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Countries/NHRIZStatusAccreditationChartNHRIs.pdf>
- 30 Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (site Web), <https://ganhri.org/>.
- 31 Principes relatifs au statut et au fonctionnement des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme (approuvés par la résolution 1992/54 de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et la résolution A/RES/48/134 du 20 décembre 1993 de l'AGNU) Disponible sur <https://ganhri.org/paris-principles/>.
- 32 Idem.
- 33 UN DESA, *Handbook for the Preparation of Voluntary National Reviews*, 2022, pp. 9, 11, 33, 62 et 66. Disponible sur https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/hand-book/VNR_Handbook_2022_English.pdf.
- 34 Gouvernement de Norvège, *Norvège : Initial steps towards the implementation of the 2030 Agenda. Voluntary national review presented at the High-Level Political Forum on Sustainable Development*, 2016, p. 7. Disponible sur https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2021/10692NORWAY_HLPF_REPORT-full_version.pdf.
- 35 Réseau syndical de coopération au développement, *A Trade Union Take on the SDGs*, 2021, pp. 16-17. Disponible sur https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/trade_union_take_on_the_sdgs21_final_web.pdf.
- 36 UN DESA, *Handbook for the Preparation of Voluntary National Reviews*, (2022), p.12. Disponible sur https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/hand-book/VNR_Handbook_2022_English.pdf.

